



Bienvenue

au CCRPA des Pays de la Loire

Les règles de vie du CCPA

1. On fonctionne sur un système **d'entrée/sortie permanente** : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte

2. **La parole de l'un vaut la parole de l'autre**

3. On parle à partir de son **expérience**, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve

4. On parle en **son nom**, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est accueilli(e).

6. On se **respecte** les uns les autres, on ne coupe pas la parole

5. Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander à se faire **expliquer** de nouveau !

7. On **valide ensemble** le travail effectué

8. **Les pauses** sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animatrices !

9. Quand on **s'engage** dans un groupe de travail, on le fait sérieusement!

10. On **porte ensemble** le CCPA, on le co-construit



Le Conseil Consultatif Régional des Personnes accompagnées/ Accueillies:

le CCRPA

Le CCRPA

Qu'est ce que c'est?

- Un collectif inter associatif
- Piloté par des réseaux en région (Armée du Salut, FNARS, URIOPSS)
- Financé par l'Etat (DGCS)
- Ouvert : aux personnes accueillies accompagnées, salariés/bénévoles des associations, institutions, représentants des fédérations, les administrations, les services de l'Etat...

Favoriser l'accès à l'information,
l'acquisition de connaissances et
le développement /renforcement
de l'expertise des personnes
concernées par les situations de
pauvreté à l'égard des politiques
publiques

Les objectifs du CCRPA

Faire évoluer les
représentations
des uns et des
autres

Permettre l'implication des personnes
concernées par les situations de
pauvreté, dans l'ensemble des
instances où la participation des
personnes est notamment prévue

Le CCRPA

Comment?

- Des **lieux** organisés pour faciliter la prise de parole: un espace, des petites tables pouvant accueillir une dizaine de personnes maximum, des **méthodes** d'animation adaptées et variées ...
- Un principe: **La parole de l'un vaut la parole de l'autre**
- Echanges à **partir des expertises** tirées de l'expérience des personnes accompagnées , des travailleurs sociaux, institutionnels, élus...

Le CCRPA

Avec qui?

- Un groupe composé au 2/3 de personnes accueillies et pour 1/3 de salariés/bénévoles des associations, institutions, représentants des fédérations, les administrations, les services de l'Etat...
- Des échanges à partir des expertises tirées de l'expérience soit des personnes accompagnées soit des travailleurs sociaux, élus ...

Le CCRPA

Ses actions

- Les préconisations élaborées par le CCRPA sont transmises aux services de l'Etat, et permettent aux délégués d'en être les portes paroles lors de diverses sollicitations. Des petits groupes de participants (les délégués et l'animateur CCRPA) se réunissent et préparent collectivement les différentes interventions
- Quelques thèmes abordés lors des rencontres: le logement d'abord, le référent personnel, le SIAO, la santé, l'accès aux droits dans les centre d'hébergement, la sortie de l'hiver, la culture, le travail social...

Actions du CCRPA

Impulser, dynamiser, animer des temps d'échanges et d'élaboration de paroles collectives en région , de manière durable et dans la co- construction.

Permettre le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques, dans un cadre de travail clair et accepté par tous.